

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de J.-J. BOELPAEPE, Conseiller communal, relative au budget 2023 du CPAS.

J.-J. BOELPAEPE donne lecture du texte suivant :

J.-J. BOELPAEPE geeft lezing van de volgende tekst:

Ce soir encore, le Conseil va vivre une incohérence qui démontre l'incapacité de la majorité PS/Vooruit/Ecolo/Groen/Les Engagés et Défi à gérer la Commune dans la sérénité, le dynamisme et la prise en considération des attentes citoyennes.

Le manque de communication, qu'il mettra en évidence dans un moment, a mis en colère toute une frange de la population et a mené le Conseil à vivre des épisodes de mécontentement et de contestation vécus douloureusement dans l'enceinte même du Conseil. Ce dernier a été malmené et n'a pas été traité avec dignité lors de ces événements, du fait des intrusions d'un public excédé. Le Conseil s'est retrouvé dans des situations peu dignes.

Le mal de cette non-communication avec les habitants avait déjà trouvé son origine dans le non-fonctionnement de la communication interne attribuée au Collège.

L'organisation des travaux du Conseil offre le spectacle d'une pièce qui relève aujourd'hui du vaudeville et demain peut-être du drame social que vit la population anderlechtoise au cours des crises successives de la « Covid » et de la paupérisation. Anderlecht est aujourd'hui en troisième position dans le classement des Communes les plus pauvres du pays. De la guerre en Ukraine avec un accueil solidaire des réfugiés, de la crise de l'énergie forçant parfois nos concitoyens à choisir entre se chauffer en hiver ou souffrir de la faim.

Le dernier recours avant la mendicité et le désespoir est le CPAS. Afin de cerner un peu plus et de plus près les possibilités d'interventions financières du CPAS, ce dernier doit être en mesure de résorber la précarité, l'isolement, la mauvaise santé mentale, le soutien des plus démunis ; toutes ces personnes qui ont le droit constitutionnel de vivre dans la dignité humaine.

Le CPAS s'est hâté, à marche forcée, d'évaluer les coûts liés aux aides actuellement indispensables aux personnes nécessaires pour soutenir les aidants et les aidés.

Cette vigilance désespérée de l'institution passe par un fonctionnement de crise et le vote urgent des budgets afin qu'ils puissent accepter ou transformer des décisions financières aux vues des aides externes. Mais pour cela il faut qu'un budget soit voté afin qu'un jour les modifications budgétaires puissent être effectuées.

Le CPAS, géré par les élus au second degré de notre Conseil, a conçu dans les délais légaux son budget 2023 malgré le déficit en personnel de l'institution. Ce dernier est grave car on recrute des personnes venant de l'extérieur et, dès qu'elles ont l'occasion de partir, elles quittent le CPAS. Malgré tout, avec l'aide des fonctionnaires qui ont travaillé dur, un budget a été établi et une concertation a eu lieu. Le Conseil du CPAS a voté hier son budget, le point a donc été mis à l'ordre du jour du Conseil communal, les Sections réunies ont été convoquées afin de permettre aux Conseillers de s'informer techniquement et politiquement du contenu et du réalisme de ce budget, de son impact sur l'indispensable intervention de la Commune qui doit en tenir compte dans l'élaboration de son propre budget. On ne parle pas ici de petites sommes. Malgré la dégradation sociale que connaît sa population, la Commune a fait l'effort de presque doubler son aide budgétaire dans les deux ou trois années à venir.

Toutefois, une surprise est arrivée lorsque tout était prêt, cela d'une manière autoritaire et non-consultée vis-à-vis du Collège. Ce dernier annonce initialement qu'une concertation est prévue, que le point passera au Conseil communal, puis les Conseillers reçoivent un e-mail de Madame l'Échevine KAMMACHI, adressé à l'ensemble du Conseil, qui s'étonne elle-même que cette décision d'annulation ne soit pensée par une équipe mais par une décision unilatérale et autoritaire.

Je demande par la présente de rendre compte au Conseil communal des raisons précises qui ont amenées à accepter dans un premier temps l'inscription de l'adoption du budget 2023 du CPAS, et ensuite, après avoir réuni la commission de concertation et annoncé la tenue des sections réunies, de procéder au retrait de ce point de l'ordre du jour du Conseil, à la seule initiative du Bourgmestre. Cette procédure cavalière et autoritariste masque peut-être un agenda caché qui devrait être dévoilé à l'ensemble du Conseil.

Je vous rappelle, Monsieur le Bourgmestre, que vous vous êtes engagé au Conseil communal de novembre dernier de faire passer le budget du CPAS en janvier, enfin dans les délais légaux et en tous les cas avant le budget communal. J'entends aujourd'hui que l'on mettra le Conseil dans une situation de melting-pot incroyable. Un budget aussi important que celui du CPAS, d'environ 150 millions d'Euros, qu'on fera passer en même temps qu'un autre budget. Des Sections Réunies qui auront pour objet deux budgets aussi colossaux que ceux du CPAS et du Conseil. C'est vraiment fait pour que la non-communication et la non-information se produisent.

Je regrette qu'on n'ait pas adopté aujourd'hui ce budget car il aurait au moins permis d'obtenir des informations sur nos besoins, et donc de mieux guider la Commune dans la réponse à apporter aux besoins du CPAS via la dotation communale. Cela aurait aussi permis d'avoir des détails. Toutefois, le Bourgmestre dit que le Collège sait être prêt pour le mois de janvier, cela permettait qu'il n'y ait pas collision. On retarde ainsi le CPAS et on présentera le budget communal en même temps que celui du CPAS dans une séance interminable. Dans une situation aussi dramatique, je vous demande Monsieur le Bourgmestre si l'agenda caché était celui-là ? Je souhaite qu'au mois de janvier il y ait deux Conseils : un Conseil qui, outre les points adjoints, s'occupera d'abord du budget du CPAS pour en évaluer la capacité à répondre aux besoins de la population qui est inquiète. Plus vite les budgets seront votés, plus vite elle sera aidée, mais y aura-t-il seulement de quoi les aider, alors que nous savons déjà ce qui se passera. Y a-t-il là aussi un agenda caché ? Les nombres d'indexations ne seront-ils pas plus grands que ceux qui sont prévus ? Malgré cela, examinons le budget car, dès qu'il sera voté, du moins s'il y a des aides complémentaires, du moins s'il faut encore amener des moyens supplémentaires ou se doter du personnel voulu, nous pourrons effectuer les modifications budgétaires.

Monsieur le Bourgmestre, rassurez le Conseil qu'il puisse travailler sur ce budget du CPAS d'une façon décente et qu'il y ait un budget communal présenté en janvier. Votons d'abord le budget du CPAS puis celui de la Commune. On travaillerait alors dans la raison, dans l'information, dans le calme.

La population est pour le moment inquiète et je ne voudrais pas que cette inquiétude se révèle ici.

G. VERSTRAETEN donne lecture du texte suivant :

G. VERSTRAETEN geeft lezing van de volgende tekst:

Het is de zoveelste episode, de ruimere opera van de budgettaire ontsporing van de Gemeente. We hebben een Burgemeester-Schepen van Financiën die ergens midden mandaat vaststelde dat die twee toch niet te combineren waren en net vóór de voorstelling van één van onze ergste budgetten, vaststelde dat misschien beter was de post van financiën aan iemand anders te overdragen.

Normaal gezien was er een bespreking gepland van de OCMW-begroting deze week, met eerst een Verenigde Vergadering en dan een stemming op de Gemeenteraad. Nu blijkt echter dat de OCMW-begroting terug van de agenda is gehaald.

Deze beslissing is bizar genoeg blijkbaar niet door het schepencollege genomen, maar door de burgemeester zelf. Schepen Nadia KAMMACHI antwoordde via mail op de annulering van de vergaderingen met de vraag waarom de begroting niet meer besproken werd, het was Burgemeester CUMPS die per mail antwoordde. Dit is eigenlijk nooit gezien, en roept serieuze vragen op over het functioneren van deze meerderheid. Het is frappant dat "Ecolo-Groen" schijnbaar niet betrokken werd bij de beslissing, zeker als men weet dat hier eigenlijk verschillende regels van de kunst overtreden worden.

Het gaat mijns inziens om de volgende regels, normaal wordt de agenda van de gemeenteraad op een schepencollege vastgesteld. Normaal gezien moet de begroting van het OCMW goedgekeurd worden voor de begroting van de Gemeente. Normaal gezien moet het de bedoeling zijn dat een begroting voor een bepaald jaar goedgekeurd raakt nog voor dat jaar begint, zodat men een vliegende start kan nemen en men niet met voorlopige twaalfden moet werken. Ten laatste, wordt de OCMW-begroting normaal onafhankelijk vastgesteld op voorstel van de OCMW-voorzitter door de OCMW-raadsleden, en is het dus vreemd dat een Burgemeester die terug van de agenda van de Gemeenteraad haalt, waarschijnlijk omdat de Gemeente nog enige aanpassingen wil afdwingen.

Daarom had ik graag volgende vragen gesteld:

- Waarom is de beslissing genomen om de OCMW-begroting niet langer deze week te bespreken?
- Is het de bedoeling om de neergelegde OCMW-begroting nog te wijzigen? Waarom? Zal het budget verminderd worden tegenover de begroting die deze week normaal besproken zou worden? Of zal het budget groter worden?
- Wanneer zal de OCMW-begroting finaal besproken worden?
- Zal de OCMW-begroting voor de gemeentelijke begroting worden gestemd en vastgelegd?
- Wie heeft gevraagd om, en wie heeft de uiteindelijke beslissing genomen om de OCMW-begroting niet langer deze week te laten bespreken? De Burgemeester? De Schepen van financiën? De OCMW-voorzitter?
- Waarom is deze beslissing niet genomen in het Schepencollege of werden niet alle coalitiepartners bij de beslissing betrokken? Dank u alvast voor uw antwoorden.

Madame l'Échevine ROEX donne lecture du texte suivant :

Mevrouw de Schepenen ROEX geeft lezing van de volgende tekst:

Wettelijk gezien, moeten wij de punten voor de gemeenteraad zeven dagen vóór de zitting sturen met alle bijlage en, in dit geval, moeten die bijlagen ook goedgekeurd zijn door de OCMW-raad. De begroting van het OCMW is gisteren goedgekeurd in de raad van het OCMW. We waren dus in de onmogelijkheid om deze wettelijke termijnen te respecteren, iets waar zowel u als de gewestelijke inspectie ons voor op de vingers zou tikken als we dat niet doen. Het punt is dus nog niet voorgelegd aan het college. Alle collegeleden zouden dus moeten vastgesteld hebben dat het nooit op de agenda stond van deze gemeenteraad. Enkel de commissie werd uit voorzorg al ingepland, maar dat bleek dus te optimistisch.

Uit respect voor de gemeenteraadsleden hebben wij dus in overleg met het OCMW beslist om de goedkeuring voor te leggen op de gemeenteraad van januari, waardoor u ook de nodige tijd krijgt om alles grondig te bestuderen. Wij krijgen de officiële documenten in de komende dagen van het OCMW en agenderen het dan op het eerste college van het nieuwe jaar, die het onmiddellijk zal doorsturen naar de eerstvolgende gemeenteraad. We hebben geen voornemens om aan de OCMW-begroting te raken. De begroting die zal worden voorgelegd aan de gemeenteraad, is de begroting die gisteren werd goedgekeurd in de raad van het OCMW.

De begroting van de Gemeente is ook opgemaakt op basis van de door OCMW-raad goedgekeurde bedragen. Het is niet toegelaten de begroting voor te leggen vóór we de officiële bedragen van het OCMW kennen en vóór we dus het overlegcomité met de OCMW hebben gehad en de begroting naar de OCMW-raad werd gestuurd. We mogen deze wel dezelfde gemeenteraad voorleggen als de gemeentelijke begroting.

Monsieur le Bourgmestre-Président ajoute que les Conseillers de l'opposition voient le mal partout alors que cela n'a pas lieu d'être.

J.-J. BOELPAPE dit qu'il n'a obtenu aucune réponse quant au déroulement des choses. La parole a été donnée à Madame l'Échevine des « Finances », c'est donc elle qui décide en dehors du Collège lorsqu'il faut retirer un point. Il essaye de comprendre le bourgmestre lorsqu'il dit qu'il y a des règles par rapport au jour de l'envoi. Le Conseil du CPAS a agi dans ce cadre exactement comme pour le budget précédent, avec l'accord de la Tutelle. Une concertation a eu lieu à ce sujet. Ce projet de budget 2023 du CPAS existe depuis plus de sept jours et il a été voté hier par le Conseil du CPAS. Il n'y a aucune différence avec le budget de 2022 ! Était-on l'an passé dans l'illégalité ? Le Collège compte-t-il bien, pour janvier, faire en sorte que le budget du CPAS passe d'abord, et ensuite le budget communal, mais pas au cours de la même séance ?

Monsieur le Bourgmestre-Président intervient en disant que J.-J. BOELPAEPE connaît le budget du CPAS car il siège également au CPAS. Les autres Conseillers ne cumulent pas et ne connaissent donc encore pas le budget du CPAS. Ils n'auraient pas pu voter le budget du CPAS en connaissance de cause puisqu'ils n'auraient pas reçu les documents sept jours francs avant la séance comme le prévoit la loi. J.-J. BOELPAEPE aurait réclamé si ce délai n'avait pas été respecté. Le budget du CPAS n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour du Conseil communal. Deux Sections réunies différentes auront lieu, ainsi on aura le temps d'étudier tout dans le détail.

G. VERSTRAETEN bekent dat hij zou toch moeten nakijken hoe de zaken vorig jaar exact verlopen zijn. Hij vindt het ook bizar dat de Verenigde Secties waren bijeengeroepen.

Monsieur le Bourgmestre-Président réplique que celles-ci avaient été convoquées par prudence pour réserver les agendas. La date de la Section réunie liée au CPAS était connue longtemps à l'avance mais les documents n'étaient pas encore disponibles. Lors de l'envoi de la convocation à la Section réunie du CPAS, il n'y avait pas d'annexe puisqu'elles n'existaient pas encore. Une convocation a été envoyée par prudence pour que les membres du Conseil communal puissent préparer leurs agendas longtemps en avance. L'annexe est arrivée tardivement et n'a pas pu être soumise au Collège du mardi précédent. Le Collège n'a donc pas su adopter le point, ni le transmettre dans les délais impartis.

C'est afin de préserver les droits du Conseil communal que le point n'a pas encore été inscrit à l'ordre du jour. Il n'y a pas de malice, juste une préservation des droits des Conseillers, ce qui n'a pas d'effet négatif sur le fonctionnement du CPAS, puisque les salaires seront bien évidemment payés et le budget sera approuvé dans le courant du mois de janvier.